



Monsieur Maurice BOISON
à
Mesdames et Messieurs les
Membres titulaires du
Conseiller Communautaire de la CCT

Dossier suivi par Olivier PAUL & Florence POGGI
Émis par Valérie PRADE

Condom, le 11 février 2022

Objet : Invitation à la Séance Publique du Conseil communautaire du 18.02.2022-
Titulaires Visio TEAMS

Mesdames et Messieurs et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous inviter à suivre la **Séance Publique** du Conseil communautaire qui se fera en **Visioconférence (en distanciel en raison de la vigilance sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19)** avec l'application **Microsoft TEAMS** le :

Vendredi 18 février 2022 à 18h30

Visioconférence via TEAMS

Pas de présence dans les locaux de la CCT

ORDRE DU JOUR :

- 00 Communication des décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire ;
- 00Bis Approbation du procès-verbal de la séance publique du 07 décembre 2021 ;
- 00Ter Approbation du procès-verbal de la séance publique du 14 décembre 2021 ;
01. Nouveau conseiller communautaire suppléant ;
02. Désignation d'un nouveau membre de la CLECT ;
03. Avenant n°2 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale 2019-2023 (OPAH RR) ;
04. Convention de partenariat avec la MSA pour la réalisation des diagnostics vérifiant les critères de décence des logements ;
05. Groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Ténarèze pour le marché de conduite, d'entretien et dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;
06. Élection des délégués à la commission consultative des achats pour le groupement de commandes entre la commune de Condom, la Communauté de communes de la Ténarèze et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la ténarèze pour le marché de conduite, d'entretien et de dépannage des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de climatisation ;
07. SPANC – Contrôle des installations d'assainissement non collectifs ;

08. Centre Salvandy : phasage des travaux et plan de financement – Rectificatif erreur matérielle ;
09. Acquisition du bâtiment des Cèdres – Création d'un pôle ados ;
10. Création de deux emplois ;
11. Ouverture de crédits pour paiements anticipés ;
12. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
13. Procédure de consultation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gers dans le cadre de la passation d'une convention de participation et d'un contrat collectif d'assurance en matière de protection complémentaire santé ;
14. Questions diverses.

Le Conseil sera retransmis en direct sur la chaîne YouTube de la Communauté de communes de la Ténarèze à l'adresse suivante et accessible directement depuis le site cc-tenareze.fr / onglet à droite / chaîne YouTube :

https://www.youtube.com/channel/UCjCrJ_yJ_HBFUemSkIFZYAg?view_as=subscriber

En application de la **loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022**, il est possible que la réunion de l'organe délibérant se tienne *par visio-conférence*. Le caractère public de la réunion est satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique (exemple YouTube ou Facebook ne nécessitant pas d'abonnement payant).

Les votes en visio-conférence ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

Le quorum est abaissé à 1/3. Il est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Bien que les élus soient déjà familiarisés avec la tenue d'un conseil en visio-conférence via l'application Microsoft Teams :

Les Conseillers communautaires qui rencontreraient encore des problèmes de matériel et/ou de connexion internet et/ou de téléphonie mobile sont invités à se faire connaître auprès des services de la Communauté de communes pour les aider à résoudre leurs difficultés. Si aucune solution ne leur a été apportée, un accueil (en nombre limité et dans le respect des gestes barrières) peut être organisé dans les locaux de la Communauté de communes afin de leur permettre de participer à la séance publique du Conseil.

Dans le cadre de l'état d'urgence, un conseiller communautaire peut être porteur de 2 pouvoirs (procurations). Ils sont remis par courrier ou courriel ou en mains propres au secrétariat de la communauté de communes – adresse contact@cc-tenareze.fr, de préférence 1 heure avant le début de la séance publique.

- Configuration minimale : **microphone, caméra** (déjà intégrés au matériel) ou à ajouter ;
- Nécessité d'une **connexion internet avec un débit suffisant**.

A compter de la réception de la présente convocation, et afin d'éviter tout retard dans l'installation le jour de la séance, il vous appartient de vous assurer que les modalités techniques rappelées ci-dessus sont bien remplies.

Pour rappel, en cas de difficultés, les services de la CCT se tiennent à votre disposition au téléphone au 05 62 28 73 53 ou par mail.

Absence / suppléance / pouvoirs :

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance :

- Vous avez la faculté de donner **procuration à un autre élu** ;
- Pour toutes les communes, à l'exception de Condom, Montréal-du-Gers et Valence-sur-Baïse, vous **pouvez choisir que votre suppléant** assiste à la séance publique à votre place. Dans ce cas, vous devez en informer le Président et les services (**de préférence 1 heure à l'avance**) pour qu'une invitation Teams à participer à cette visioconférence lui soit envoyée, et vous devez le prévenir également.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs et chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnaud sur l'Auvignon,



Maurice BOISON